

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Retraite fermée pour les professeurs de l'Université Laval. — IV Lettre de M. le chanoine Sylvestre, major-aumônier des soldats canadiens, à l'un de ses confrères de l'archevêché de Montréal. — V M. Alphonse Giroux, p. s. s. — VI La "Schola Cantorum" de Montréal. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Bibliographie.

**AU PRONE**

Le dimanche, 12 septembre

On annonce :

Les quatre-temps ;

La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs (mercredi, le 15).

A partir de 1915, la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs sera le 15 et la solennité, le dimanche suivant sera facultative.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 12 septembre

Fête du saint Nom de Marie, double de 1e cl. avec Oct. ; mém. du 16e dim. ; préf. de la Sainte-Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Hors des diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette. Solennité de la Nativité, double de 2e cl. ; mém. du dim. à la messe et aux vêpres.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche, 19 septembre

**Diocèse de Montréal.** — Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Verdun) ; du 16, saint Cyprien ; du 17, saint Lambert ; du 19, saint Janvier.

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 16 septembre, sainte Euphémie (Caselman).

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 18 septembre, saint Joseph de Copertino (Mékinac).

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 19 septembre, saint Janvier (Weedon).

Diocèse de Nicolet. — Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Vicariat de Témiscamingue. — Du 14 septembre, la Sainte-Croix (Pro-cathédrale). J. S.

### CORRESPONDANCE ROMAINE

**A** la date du 18 juin 1915, la *Commission biblique* vient de rendre une décision importante sur un point qui, non seulement était controversé, mais dont abusaient les hérétiques. Il s'agit de la *parousie*. Ce mot exotique, car il vient du grec, signifie avènement du Seigneur, ou si l'on aime mieux fin du monde, puisque la fin du monde est intimement liée à ce dernier avènement.

Nous savons qu'il y a deux avènements ou venues du Christ. L'un a eu lieu dans le temps quand, s'incarnant dans le chaste sein de la Vierge Marie, il s'est revêtu de chair et a habité parmi nous. Pendant sa vie mortelle, celui qui s'appelait le fils de l'homme a parlé souvent aux apôtres du second avènement qui serait une venue de gloire, où, enveloppé de sa majesté divine, il viendrait sur les nuées du ciel pour juger le monde. C'est ce que nous enseigne le symbole des apôtres quand il dit qu' " il viendra juger les vivants et les morts ".

Mais quand aura lieu ce second avènement ? Les apôtres croyaient qu'il était proche, car Notre-Seigneur, mêlant la ruine de Jérusalem à la ruine du monde, disait que cette génération ne passerait point sans que ces événements ne s'accomplissent. Directement interrogé par ses disciples, il leur affirmait que le fils de l'homme viendrait comme un voleur, au moment où on ne l'attendrait pas. Il paraîtrait comme la foudre qui déchire les nues, partant de l'orient et s'élançant à l'occident. Ce jour est le secret de son père et le fils de

l'homme, comme gile sont clairs e de l'homme. Si à et aux disciples c qu'il viendra de puisse servir à i

Cependant, no les premiers chré rente de la nôtre croyaient à la ve quent à la proch croyance dans les le chapitre V de l'apôtre nous dit nous irons dans l fidèles s'appuyaie permis de douter

Saint Pierre no des choses diffici tournent dans le passages visait sa d'entre eux devai ciens qui, dans sa gnements du divi

Les hérétiques n et voici la suite d tent sans conteste du monde comme si nerait pas sans l'a ment sur un texte trinal. La conséque pé et par conséque l'erreur. C'est donc

l'homme, comme tel, l'ignore. Les enseignements de l'Évangile sont clairs et précis. Nous ignorons quand viendra le fils de l'homme. Si à l'Ascension, les anges annoncent aux apôtres et aux disciples qui ont vu Notre-Seigneur s'élever dans le ciel qu'il viendra de nouveau sur la terre, ils ne disent rien qui puisse servir à indiquer quand aura lieu cet avènement.

Cependant, nous croyons, ou mieux beaucoup croient, que les premiers chrétiens avaient sur ce point une opinion différente de la nôtre. D'après ces auteurs, les premiers chrétiens croyaient à la venue prochaine de Jésus-Christ et par conséquent à la prochaine fin du monde. Ils auraient puisé cette croyance dans les épîtres de saint Paul et principalement dans le chapitre V de la première épître aux Thessaloniens, où l'apôtre nous dit que " nous qui vivons, qui sommes laissés, nous irons dans les airs au-devant du Christ ". L'opinion des fidèles s'appuyaient donc sur un texte dont il ne leur était pas permis de douter et telle en était l'origine.

Saint Pierre nous dit qu'il y a dans les épîtres de saint Paul des choses difficiles à comprendre et que les hérétiques détournent dans le sens de leurs erreurs. Je ne sais pas quels passages visait saint Pierre en écrivant ces lignes, mais l'un d'entre eux devait être ce passage de l'épître aux Thessaloniens qui, dans sa forme, était en contradiction avec les enseignements du divin maître.

Les hérétiques n'ont point manqué d'abuser de la situation et voici la suite de leurs raisonnements. D'abord ils admettent sans conteste que les premiers chrétiens croyaient à la fin du monde comme si prochaine que leur vie mortelle ne se terminerait pas sans l'avoir vue. Cette croyance s'étayait directement sur un texte de saint Paul donnant un enseignement doctrinal. La conséquence logique était que saint Paul s'était trompé et par conséquent que les Saintes Écritures sont sujettes à l'erreur. C'est donc un devoir pour le chrétien de les examiner

attentivement à la lumière de sa raison pour discerner l'ivraie au milieu du bon grain.

Mais des catholiques ne sauraient aller si loin, car si les Saintes Ecritures contiennent et affirment l'erreur, elles ne peuvent pas être la règle de foi et celle-ci est faillible comme la base sur laquelle elle s'appuie. Aussi, ils ont imaginé une théorie en vertu de laquelle ils affirment d'une part que les Saintes Ecritures sont inspirées par le Saint-Esprit, mais d'autre part qu'au milieu des vérités révélées les auteurs inspirés ont pu mêler leurs opinions personnelles et faillibles ou celles qu'ils recueillaient dans leur milieu. En résumé, d'après eux, l'Ecriture Sainte est la parole de Dieu infaillible dans laquelle se sont glissées nombre de paroles humaines et faillibles.

Voilà l'état de la question de la *parousie*. On peut l'examiner sous un double point de vue : quel ne peut pas être le sens des textes incriminés, et, en second lieu, quel est le sens vrai, véritable, de ces mêmes textes ?

La *Commission biblique* répond à la première question et je laisse aux commentateurs le soin de résoudre la seconde. Je me bornerai sur ce second point à deux remarques d'ordre plus général.

La première, c'est que les commentateurs catholiques ne sont pas d'accord sur le vrai sens à donner aux paroles de l'Apôtre. Il faut donc avouer notre ignorance et nous résigner à ne connaître ce sens que lorsque ces événements seront accomplis. Quand les Pères du désert trouvaient un texte de l'Ecriture difficile à comprendre, ils jeûnaient pendant plusieurs jours pour que Dieu leur en donnât l'intelligence. L'histoire ajoute que Dieu avait souvent égard à leur pieux désir et qu'il déchirait volontiers pour eux en partie les voiles qui enveloppent les Saints Livres. C'est un moyen héroïque auquel je préfère ne pas avoir recours. J'avoue devant Dieu

mon ignorance et ce du ciel où je sens de l'épître clarté si lumineuse demanderai compris plus tôt Une seconde écrit il a aussi pa les fidèles tiraient la vérité son de était débiteur de tendait appuyer des chrétiens en Seigneur, cela se fidèles fût de ce que je nie parce que l'épître aux Thes qui est un cercle aujourd'hui nous premiers chrétiens mêmes du Docteur malheureusement affirmer que le v hérétiques.

La *Commission* i textes, mais elle ne se divise en deux façon générale l'i de ce premier prin n'a pu se contredire monie et accord av divin maître (art. le fameux texte de

mon ignorance et j'attendrai patiemment les gloires et la science du ciel où je verrai tout en Dieu pour comprendre le vrai sens de l'épître aux Thessaloniens. Je verrai alors dans une clarté si lumineuse ce qu'a dit l'Apôtre des nations que je me demanderai presque comment il se fait que je ne l'aie pas compris plus tôt !

Une seconde observation est que si l'apôtre saint Paul a écrit il a aussi parlé, et que naturellement s'il était aperçu que les fidèles tiraient de ses lettres des conséquences contraires à la vérité son devoir eût été de les tirer de leur erreur. Il était débiteur de la vérité, à plus forte raison quand on prétendait appuyer des erreurs sur sa doctrine. Qu'il y ait eu des chrétiens croyant à la venue très prochaine de Notre-Seigneur, cela semble hors de doute. Mais que la majorité des fidèles fût de cet avis, c'est ce qui est plus contestable et ce que je nie parce qu'on n'en donne pas de preuves. On allègue l'épître aux Thessaloniens pour prouver cette croyance, ce qui est un cercle vicieux. D'autant plus que cette épître, qui aujourd'hui nous semble obscure, ne l'était point pour les premiers chrétiens, qui avaient pour commentaires les discours mêmes du Docteur des nations. Ces commentaires sont malheureusement perdus, mais nous en savons assez pour affirmer que le vrai sens de ce chapitre n'est pas celui des hérétiques.

La *Commission biblique* ne nous indique donc pas le sens des textes, mais elle nous dit ce qu'il ne peut pas être et sa réponse se divise en deux parties. Dans la première, elle affirme d'une façon générale l'inerrance des Saintes Ecritures, en vertu de ce premier principe (art. 1) que saint Paul dans ses lettres n'a pu se contredire mais est resté toujours en complète harmonie et accord avec la foi chrétienne et les enseignements du divin maître (art. 11). Dans une seconde partie, elle examine le fameux texte de l'épître aux Thessaloniens où cette parou-

sie est décrite comme tellement proche, que saint Paul déclare que " nous, qui sommes vivants, qui sommes laissés, nous irons dans les airs au-devant du Christ ". Suivant le même procédé, elle déclare que, soit en considérant le texte sacré en lui-même, soit en consultant les Pères et surtout saint Jean-Chrysostôme, qui a plus que les autres fouillé les épîtres du grand apôtre, soit en se rendant compte du sentiment traditionnel qu'admettaient même les novateurs du XVIIe siècle, on ne saurait affirmer que saint Paul enseigne une venue du Christ si prochaine que lui et ceux qui vivaient avec lui devaient y assister.

C'est déjà beaucoup que de savoir ce que ne peut pas être le sens de tel ou tel texte. Contentons-nous de cette barrière protectrice pour notre foi et pour notre raison, et, pour l'intelligence du texte, faisons pour quelques années créance à Dieu. Je dis pour quelques années. Cela ne veut pas dire que la *parousie* arrivera vers l'an 2,000 comme l'indiquerait la prophétie fausement attribuée à saint Malachie, mais parce que dans quelques années Don Alessandro et les lecteurs de cet article seront dans l'éternité où il faut espérer que Dieu leur fera voir dans sa gloire le sens lumineux des paroles de saint Paul.

DON ALESSANDRO.

---

### RETRAITE FERMÉE POUR LES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

---

Une retraite fermée, pour les professeurs des différentes facultés de l'Université Laval, aura lieu à la Villa Saint-Martin, du jeudi soir, 9 septembre, au lundi matin suivant, 13 septembre. — Ceux qui veulent prendre part à ces exercices sont priés d'envoyer leurs noms au Père Archambault, Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe.

## LETTRE I

ma

A L'UN DE

Mon cher ami,

Il pleut à boire pas de parapluie pieds. Une chose mieux. Donc les huit vingt siècles Dieu le permet, Joseph de Maistre Pétersbourg. J'es chambre, comme a Savez-vous pot d'ici, je vois un d'abattre à coups arrière, au beau tions, sous le port bedeau vint nous o m'accompagnait. E écrit le dernier, je

---

(1) Nous croyons écrite du front — que notre cher confrère, an pour le théâtre de destinée à la publicité de calme, alors que dangers, que nous la tatons avec bonheur jusqu'ici. Puisse-t-il le voeu que forment amis fiers de lui et de

## LETTRE DE M. LE CHANOINE SYLVESTRE

major-aumônier des soldats canadiens

A L'UN DE SES CONFRERES DE L'ARCHEVECHE  
DE MONTREAL (1)

18 août 1915.

Mon cher ami,

Il pleut à boire debout, et nos soldats dans la tranchée n'ont pas de parapluie. Ils sont couverts de boue de la tête aux pieds. Une chose est certaine : les Allemands ne sont pas mieux. Donc les deux côtés souffrent. Voilà où nous ont conduit vingt siècles de civilisation ! Quand je serai revenu, si Dieu le permet, il faudra que je relise quelques pages de Joseph de Maistre sur la guerre, dans *Les Soirées de Saint-Petersbourg*. J'espère qu'alors il ne pleuvra pas dans ma chambre, comme aujourd'hui.

Savez-vous pourquoi je pense à vous ? A un demi-mille d'ici, je vois un clocher d'église que les Allemands essaient d'abattre à coups de canon. Cela me transporte bien loin en arrière, au beau temps où, parcourant la Suisse, nous attendions, sous le portique d'une cathédrale protestante, que le bedeau vint nous ouvrir la porte. Alors je songe au type qui m'accompagnait. Et, comme je ne sais plus lequel des deux a écrit le dernier, je risque une lettre.

(1) Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant cette lettre, écrite du *front* — quelque part, là-bas, sur la terre de France — par notre cher confrère, M. le chanoine Sylvestre, parti déjà depuis un an pour le théâtre de la guerre. Cette lettre n'était pas sans doute destinée à la publicité. Mais elle respire tant de sérénité et tant de calme, alors que son auteur est, pourtant au milieu des pires dangers, que nous la croyons édifiante et instructive. Nous constatons avec bonheur que M. le chanoine Sylvestre a été épargné jusqu'ici. Puisse-t-il l'être jusqu'à la fin du terrible conflit ! C'est le voeu que forment dans leur coeur et qu'élèvent jusqu'à Dieu ses amis fiers de lui et de sa vaillance. — *La Rédaction*.

int Paul déclare  
les laissés, nous  
suivant le même  
le texte sacré en  
tout saint Jean-  
lé les épîtres du  
sentiment tradi-  
du XVIIe siècle,  
ne une venue du  
ient avec lui de-

e peut pas être le  
ette barrière pro-  
pour l'intelligene  
e à Dieu. Je dis  
e que la *parousie*  
la prophétie faus-  
ce que dans quel-  
cet article seront  
ur fera voir dans  
nt Paul.

ON ALESSANDRO.

ERSITE LAVAL

irs des différentes  
à la Villa Saint-  
di matin suivant,  
e part à ces exer-  
père Archambault,

Savez-vous que je meurs presque de faim ? Il y a si longtemps que je n'ai pas reçu de nouvelles. Il n'y a pas même de *Semaine religieuse* dans les environs ! Ah ! quel pays ! Heureusement que les Allemands pensent à nous. Cela nous procure des distractions, qui ne sont pas toujours agréables. Mais c'est à prendre ou à laisser, il n'y a pas autre chose.

Je voudrais pouvoir vous écrire quelque chose de bien, de digne de la *Revue Canadienne*, par exemple ; mais c'est impossible. D'abord, défense absolue nous est faite de publier quoi que ce soit ; et puis, ma tête se refuse à enchaîner deux idées de suite. Pour faire une bonne description de la guerre actuelle, il faut être à cent milles de la ligne de feu et n'avoir jamais rien vu de ce qui se passe sur le *front*.

Pour moi " la présente lutte est le triomphe complet de la matière sur l'esprit ". Suis-je orthodoxe, est-ce comme ça que s'énonce la thèse scolastique ? J'ai bien peur que vous ne soyez obligé de me donner des leçons, si jamais je retourne à l'*Ecole d'Enseignement Supérieur*. Car les grandes idées et les discussions profondes ne nous passionnent pas beaucoup ici. Notre vie quotidienne est pleine de routine et de terre à terre. Nous formons une grande famille. Au commencement, tout changement dans le personnel nous impressionnait. Aujourd'hui, une figure nouvelle au *mess* nous dit tout banalement qu'un tel est mort ou blessé, et chacun pense en lui-même : " demain peut-être ce sera mon tour ", car on ne sort pas autrement de la tourmente qui nous a saisis.

Je ne veux pas vous laisser sous l'impression que je suis découragé. Oh ! pas du tout !... (2).

Des saluts à tous les amis.

AD. SYLVESTRE.

(2) Nous supprimons quelques détails intimes.

M. A.



Alphonse  
de Mont

Il était

famille évidemment à l'Eglise cinq reli son cours classique théologie à Montr deux années interr ce, à la solitude d' philosophie et licen et la liturgie et fut Il se consacra — c direction des sémin les. Désireux de ter Son Eminence le ca sur *Mgr de Laval* e nous, il obtint d'alle péennes, à la recher nommé professeur c savons quel soin il aimait beaucoup.

Il remplit encore, notamment la préfe guement parler de ce vité qu'il y déploya, porté n'a pas comme et d'hiver, présidence musicales et religieux de Marie et du Sacré- tous les jours et disti communion fréquente

## M. ALPHONSE GIROUX, p. s. s.



Alphonse Giroux, professeur d'histoire au Collège de Montréal, est mort le 17 août, à l'Hôtel-Dieu.

Il était né à Farnham, le 11 août 1878, d'une famille évidemment très chrétienne, puisqu'elle a donné à l'Eglise cinq religieuses et un prêtre, notre confrère. Il fit son cours classique au Collège de Monnoir, sa philosophie et sa théologie à Montréal. Puis il partit pour Rome, où il passa deux années interrompues par une année de noviciat en France, à la solitude d'Issy. Revenu au pays, sulpicien, docteur en philosophie et licencié en droit canonique, il professa l'histoire et la liturgie et fut maître des cérémonies au Grand-Séminaire. Il se consacra — comme à toutes choses — avec ardeur à la direction des séminaristes, sans négliger ses études personnelles. Désireux de terminer une thèse de droit canonique — dont Son Eminence le cardinal Bégin avait accepté la dédicace — sur *Mgr de Laval et le système paroissial canadien*, croyons-nous, il obtint d'aller vivre un an dans les bibliothèques européennes, à la recherche des documents. A son retour, il fut nommé professeur d'histoire au Collège de Montréal. Nous savons quel soin il mit à la préparation de ce cours qu'il aimait beaucoup.

Il remplit encore, au Collège, quelques autres fonctions, notamment la préfecture des externes. Il faudrait longuement parler de cette année féconde. Au souvenir de l'activité qu'il y déploya, on se demande si la maladie qui l'a emporté n'a pas commencé dès lors. Organisation des jeux d'été et d'hiver, présidence des cercles Lacordaire et Crémazie, fêtes musicales et religieuses, lectures spirituelles enflammées, mois de Marie et du Sacré-Coeur, avec citations d'auteurs imprimées tous les jours et distribuées à tous, et surtout diffusion de la communion fréquente : telles furent, pour donner de la vie à sa

belle communauté, ses industries et ses oeuvres. La dernière lui fut particulièrement chère. Il n'en pouvait parler sans émotion. Pour la favoriser, tout en sauvegardant les études, il avait établi à l'externat une hôtellerie de son invention. Les résultats furent très consolants. Dieu qui a rappelé à lui si tôt M. Giroux, l'aura bien récompensé de la gloire qu'il lui a procurée ainsi.

Comme on vient de voir, M. Giroux était très surnaturel. Grâce à cet état d'esprit, deux belles vertus s'étaient épanouies en lui : la charité et le détachement. C'est un fait qu'il donnait tout : son argent et ses livres, son argent pour soulager toutes sortes d'infortunes, ses livres pour enrichir les bibliothèques privées ou publiques. Sa charité pour les âmes était plus profonde encore. S'il était l'homme qui aime à rendre service, il était davantage le prêtre qui veut le salut de son prochain. C'est pourquoi, il songea à se faire missionnaire. Un prêtre qui l'a bien connu citait, pour caractériser cette surnaturelle affection que rien ne pouvait décourager, la parole de l'Écriture : *Fortis ut mors dilectio*.

Dans sa grande charité, M. Giroux ne voulait ou ne savait se ménager. Il a avoué lui-même s'être surmené. Mais si les confrères qui le voyaient de plus près avaient remarqué un amaigrissement progressif datant d'assez loin, aucun d'eux ne se serait imaginé que le dénouement fût si proche. M. Giroux prenait ses vacances au Lac des Deux-Montagnes. Un jour, il se sentit extraordinairement fatigué. On le transporta à l'Hôtel-Dieu. Une fièvre se mit à le ronger. Il y eut un mieux sensible, puis une rechute et... ce fut la fin, rapide mais consolée par les secours de l'Église et les prières des amis et des disciples. Ses funérailles furent honorées par la présence de Mgr l'archevêque, de plus de quatre-vingts prêtres, de plusieurs communautés et de nombreux élèves.

Au retour de l'église, un intime trouvait sur le pupitre du

cher di  
sur le  
la vertu  
ronne,  
cordaire

LA



agréable

Au pa  
1903), P  
lopper de  
que sacré  
der là où

Montré  
chant d'é  
munautés  
titution v  
"des ma  
vant les p  
Un laïc  
lacune, et  
jeune de  
éerit-il. I  
tificaies.

D'excell  
y compter

cher disparu cette fiche écrite un mois auparavant : " Pleure sur le mort, parce qu'il s'est reposé, parce que le temps de la vertu est fini pour lui, parce qu'il n'ajoutera plus à sa couronne, parce qu'il ne peut plus mourir pour Dieu. " (Lacordaire).

UN AMI.

### LA " SCHOLA CANTORUM " DE MONTREAL

**V**OILA une école qui vit depuis quatre mois. Qu'a-t-elle fait ? Que veut-elle faire même ? Est-ce une oeuvre sérieuse et faut-il y prêter attention ? Il nous est agréable de répondre ici à ces questions.

#### L'œuvre de la " Schola "

Au paragraphe XXVII de son *Motu Proprio* (22 novembre 1903), Pie X ordonne " qu'on s'occupe de soutenir et de développer de la façon la meilleure les écoles supérieures de musique sacrée là où elles existent déjà, et de concourir à les fonder là où l'on n'en possède pas encore "

Montréal avait vu un grand travail s'opérer en faveur du chant d'église, au séminaire par exemple, dans certaines communautés et certaines églises; mais il manquait toujours l'institution voulue par le pape, qui pourvoirait à la formation " des maîtres de chapelle, des organistes et des chantres, suivant les principes de l'art sacré ". (*Motu Proprio*.)

Un laïque, artiste et religieux, projette de combler cette lacune, et aussitôt Mgr l'archevêque salue et bénit la plus jeune de ses oeuvres diocésaines. " Elle répond à un besoin, écrit-il. Elle apprendra à mieux observer les directions pontificales. J'en attends d'excellents résultats. "

#### L'utilité de la " Schola "

D'excellents résultats! Avec Sa Grandeur, nous aimons à y compter.

La *Schola Cantorum* de Montréal conçue comme école supérieure de musique sacrée s'adresse aux personnes déjà faites à la technique musicale, et elle leur donne l'occasion de se perfectionner dans le chant grégorien, la polyphonie classique, dans l'harmonie et la composition, dans le jeu de l'orgue ou la direction des choeurs. Avec cela l'école s'adresse aux commençants, qu'ils soient enfants ou adultes, et offre de les conduire des rudiments à l'art. Donc premier résultat, l'instruction " suivant les vrais principes de l'art sacré ". (*Motu Proprio.*)

Mais, en plus (ce qui touchera davantage les âmes sacerdotales et les éducateurs religieux), cette instruction que dispense l'école facilitera " la participation active des fidèles aux saints mystères et à la prière publique et solennelle de l'Eglise ". Or, cela Pie X l'appelle " la source première et indispensable du véritable esprit chrétien ". C'est donc une ressource puissante, que l'on trouve dans cette institution, pour la régénération des paroisses, pour l'aboutissement du zèle apostolique.

Nous invitons, par conséquent, Messieurs les curés, les prêtres, les religieux et toutes les communautés, à garantir de leur bienveillance et de leur concours cette oeuvre de la *Schola Cantorum*. Une première occasion de le faire se présente le 15 septembre prochain.

Ce sera, ce jour-là, en effet, l'inauguration solennelle de l'école. Le matin, à 9 heures, grand'messe dans la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, rue Sainte-Catherine. Sa Grandeur Mgr l'évêque de Joliette y fera une allocution sur la musique sacrée.

Le soir, à 8 heures, séance à l'Université Laval, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr l'archevêque. Le directeur de la *Schola Cantorum* et des musiciens distingués exposeront la constitution de l'école et ses avantages. Un choeur d'enfants est au programme pour l'exécution de pièces grégoriennes.

Ce sera là une  
grand intérêt pou  
pensée créatrice  
*Ecclesia ! Pour l'*

C  
A DIV

COMMUNION I

Ne faut-il pas, po  
communier dans l'égl

Nullement. On f  
faire la sainte com  
pelle, ou à la maio  
Sacrement exposé.  
gain des indulgences  
nécessaires que les  
dans l'acte de conces  
sion exige bien la co  
Saint-Sacrement exp  
prières aux intention.  
communie dans l'églis  
on est libre de commu  
où l'on veut et à qui

MESSES BASSES C

On parle depuis quelc  
messes basses pendant  
pas permises, les autres  
enfin qu'elles constituen  
dit la *Semaine religieuse*

I. — Disons tout de  
messes basses pendant  
dans l'Eglise catholiqu

Ce sera là une fête catholique de haute portée, une fête de grand intérêt pour ceux qui font rayonner sur leur vie cette pensée créatrice de la *Schola Cantorum* de Montréal : *Pro Ecclesia ! Pour l'Eglise !*

### COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

#### COMMUNION PENDANT LES QUARANTE-HEURES

Ne faut-il pas, pour gagner l'indulgence des Quarante-Heures, communier dans l'église même de l'exposition ?

Nullement. On peut, en vue de cette indulgence plénière, faire la sainte communion en n'importe quelle église ou chapelle, ou à la maison, et non nécessairement devant le Saint-Sacrement exposé. C'est un principe général que, pour le gain des indulgences, on ne doit considérer comme absolument nécessaires que les conditions qui sont clairement exprimées dans l'acte de concession de cette indulgence. Or cette concession exige bien la *confession*, la *communion* et une *visite* au Saint-Sacrement exposé pendant laquelle on fait quelques *prières aux intentions du pape*. Mais elle n'exige pas que l'on communie dans l'église où se fait l'exposition. Par conséquent on est libre de communier où l'on veut, comme de se confesser où l'on veut et à qui l'on veut.

#### MESSES BASSES CÉLÉBRÉES PENDANT UN SERVICE

On parle depuis quelque temps de cette pratique de célébrer des messes basses pendant un service. Les uns pensent qu'elles ne sont pas permises, les autres qu'elles ne sont que tolérées, quelques-uns enfin qu'elles constituent une nouveauté qui prête à des abus. Qu'en dit la *Semaine religieuse* ?

I.— Disons tout de suite que la pratique de célébrer des messes basses pendant les services n'est pas une nouveauté dans l'Eglise catholique. Cette pratique peut être encore in-

connue dans certaines paroisses ou missions, ou très rare en quelques lieux, mais elle est très ancienne en soi. Elle remonte à plusieurs siècles, en divers pays d'Europe, comme en témoignent les consultations adressées à la Congrégation des Rites, au sujet des jours auxquels on peut célébrer ces messes de *Requiem*. La Congrégation a toujours répondu que ces messes n'étaient pas privilégiées quant aux jours et qu'on ne pouvait les dire les jours de rite double ou autres qui empêchent les messes de *Requiem*. Mais jamais la Congrégation des Rites n'a profité de ces circonstances pour défendre cette pratique. Elle est donc légitime et on peut l'adopter partout, en se gardant toutefois des abus que la nature humaine peut y mêler.

II. — Toutefois la Congrégation a daigné accorder des privilèges à cette pratique et la permettre en certains jours dont l'office est double. L'augmentation, dans presque tous les calendriers particuliers de communautés et de diocèses, d'offices propres ou particuliers de rite double rendait de plus en plus rare la célébration de messes basses de *Requiem* et obligeait presque toujours à dire, en ces tristes circonstances, la messe du jour dont la couleur, comme le texte, s'harmonise si peu avec la messe chantée des funérailles. C'est la raison principale pour laquelle la Congrégation, sur la demande de personnages ecclésiastiques qui alliaient la piété et la science à une dignité élevée, sollicita du pape la faveur qu'on célébrât ces messes avec les ornements noirs. Cette faveur est du 19 mai — 8 juin 1896. Elle a été publiée dans les diverses revues de l'année, particulièrement dans l'*Ami du clergé*, vol. 18 (1896), p. 798. (1) Ce décret est entré dans la nouvelle collection des

(1) Ce décret général, rédigé par la Congrégation le 19 mai et approuvé par le pape qui accorda la faveur demandée le 8 juin 1896, a été publié, dans ses principales parties, au commencement de l'*ORDO* de Montréal pour 1897 et 1898.

DECR  
gande  
Ce d  
en unic  
fait les  
à l'exce  
ries, vig  
les fêtes  
cette fa  
ques qu  
ne perm  
ment au  
autres jo  
célébrer

III.—  
suite, lo  
défunt o  
l'instar c  
des abus,  
son. Tel  
dites à la  
rents ou  
de l'église  
des prêtre  
de loin et  
Le fait d  
exigence  
voyage de  
tres sacrés  
ble et do  
accusation  
ment de c

DECRETA AUTHENTICA S. R. C., publiés par la Propagande de 1898 à 1901, vol. III, n. 3903.

Ce décret permet désormais ces messes basses de *Requiem*, en union avec le service et appliquées pour le défunt dont on fait les funérailles, les jours de rite double, de fêtes de 2e classe, à l'exception de celles qui sont chomées, des dimanches, des fêtes, vigiles et octaves privilégiées et des offices qui excluent les fêtes de 1e classe. Toutefois la Congrégation a restreint cette faveur, en 1911, dans la rédaction des nouvelles rubriques qui règlent la réforme de l'office. Au titre X, n. 5, elle ne permet plus ces messes aux fêtes de 2e classe, mais uniquement aux doubles majeurs et inférieurs non privilégiés. Les autres jours, il faudra ou célébrer la messe du jour, ou ne pas célébrer pendant le service.

III.—Cette pratique est donc approuvée par l'Eglise et, par suite, louable, glorieuse pour Dieu et de nature à soulager le défunt ou la défunte pour lesquels on célèbre. Toutefois, à l'instar des meilleures pratiques, elle peut donner naissance à des abus, ou à des pratiques dont on ne saisit pas bien la raison. Tel est peut-être le fait que ces messes, au lieu d'être dites à la demande de la famille éplorée et par des prêtres parents ou amis, sont parfois célébrées à la demande du recteur de l'église, comme on fait à l'égard des ministres sacrés, et par des prêtres entièrement étrangers à la famille qu'on fait venir de loin et dont les fonctions peuvent souffrir de cette absence. Le fait de porter cette pratique au tarif de la fabrique avec exigence de l'honoraire et du remboursement des frais de voyage de ces deux prêtres (ou plus), comme pour les ministres sacrés, peut aussi paraître à l'autorité plutôt reprehensible et donner trop facilement occasion à une malveillante accusation. Que dire de l'habitude de retarder le commencement de ces messes de manière à ce que leur consécration ait

lieu à peu près en même temps que la consécration de la messe chantée? Cette pratique ne porterait-elle pas ces prêtres, s'ils arrivent à la consécration avant celui qui chante le service, à attendre, contre les dispositions de la rubrique, pour consacrer tous ensemble ou pour faire ensemble les élévations? Or ce serait une faute de liturgie très répréhensible. Enfin, la sonnerie du *sanctus* et des élévations pendant le service public est défendue par la Congrégation des Rites.

Comme on le voit si la célébration de ces messes pendant un service est louable, elle peut facilement être accompagnée de circonstances qui étonnent ou même scandalisent quelque peu les fidèles qu'on ne voulait qu'édifier.

Comme la plupart de nos lecteurs n'ont pas lu et n'ont pas en main le texte de ce décret intéressant, on le publiera en entier dans un prochain numéro de la *Semaine*. J. S.

## BIBLIOGRAPHIE

### COMPTE RENDU DU CONGRES NATIONAL DES PRETRES-ADORATEURS DU CANADA

Tous les prêtres du Canada tiendront à avoir dans les rayons de leur bibliothèque le volume qui paraîtra prochainement sur le récent congrès national canadien des prêtres-adorateurs. Ce volume sera illustré et contiendra tous les discours, rapports et délibérations des séances de la section française et de la section anglaise ainsi que le récit des cérémonies religieuses du congrès. Il sera publié par les soins du secrétariat-général. Comme le nombre d'exemplaires sera proportionné au nombre des souscriptions, tous ceux qui désirent se le procurer sont priés d'envoyer sans retard le montant de leur souscription au **secrétariat-général du congrès 368, Avenue Mont-Royal (Est)**. Les souscriptions resteront ouvertes jusqu'au 20 septembre. Pour les souscripteurs, le prix du volume broché est de \$1.00; relié, \$1.75. — A partir du 20 septembre, le prix du volume broché sera de \$1.25.